

De la troisième fonction dumézillienne au latin *iumentum* et *armentum*¹

Sandoz Claude
(Université de Lausanne)

Civilisation conservatrice, Rome garde le souvenir d'une idéologie indo-européenne dans la religion, le droit et une forme de mythologie "historicisée". Cette manière de penser se caractérise par une représentation tripartite du monde et de la société. Ainsi, le concours de trois fonctions sociales hiérarchisées et complémentaires conditionne la vie des dieux et des hommes. Le roi et les prêtres assurent l'exercice du pouvoir et la pratique de la religion (première fonction); les guerriers règlent les conflits par l'usage de la force (deuxième fonction); enfin, les éleveurs-agriculteurs veillent à la production des richesses et à la prospérité économique (troisième fonction). La découverte non seulement de cette organisation trifonctionnelle, normale pour toute communauté humaine, mais de son caractère idéal chez les Indo-Européens revient, comme on le sait, à Georges Dumézil². C'est le résultat d'une étude comparative des textes, bien plus que des éléments linguistiques. Du rapprochement de contenus, dans les littératures latine, scandinave et indienne, par exemple, se dégage une théologie tripartite. La vieille religion romaine fait ainsi une place particulière aux grands dieux Jupiter, Mars et Quirinus. En témoigne l'institution des flamines majeurs, appelés respectivement *flamen Dialis*, *Martialis* et *Quirinalis*. L'importance de ces prêtres ressort de leur cahier des charges et de leur rang dans la liste des fonctions sacerdotales, l'*ordo sacerdotum* de Festus. En effet, les flamines majeurs y figurent en deuxième position, immédiatement après le roi. Leur statut répond au rôle éminent de leurs patrons divins: Jupiter, Mars et Quirinus. La répartition des domaines fondamentaux de la société entre ces dieux solidaires a son pendant dans l'Inde. La première fonction incombe à Mitra et



Varuṇa, la deuxième à Indra et la troisième aux Nāsatya ou Aśvin. Cette liste indienne illustre un état plus complexe du schème tripartite, puisqu'au niveau 1 la souveraineté se partage entre deux représentants³. D'autre part, au niveau 3, les spécialistes de la prospérité sous toutes ses formes se définissent comme des dieux jumeaux. Le système combine donc la tripartition avec des divisions binaires. Ce type de classification dichotomique joue un grand rôle dans les cultures anciennes. Le plus vieux droit romain, par exemple, distingue le vol (*furtum*) de la rapine (*rapi-na*), puis fait une différence entre le vol manifeste (*furtum manifestum*) – cas du flagrant délit – et le vol non manifeste (*furtum nec manifestum*). Ensuite, le droit à la légitime défense dépend des circonstances de l'acte, c'est-à-dire du fait que le voleur commet son forfait le jour (*luci*) ou la nuit (*noctu*), ou encore qu'il porte ou ne porte pas une arme (*telum*). De même, dans la sphère de la troisième fonction, et en particulier dans le domaine de l'élevage, s'observent des divisions traditionnelles. La plus importante concerne le gros et le petit bétail. De manière significative, la déesse protectrice des troupeaux, Palès, se dédouble et son nom apparaît au pluriel chez Varron, *Res rust.* 2,5,1: dat.pl. *Palibus* "aux deux Palès". Au troisième livre des *Géorgiques*, Virgile invoque deux fois la déesse, en tête de deux développements symétriques, relatifs l'un au gros, l'autre au petit bétail. Enfin, le calendrier romain indique deux fois la fête de Palès, les *Parilia*, de **Palilia* (avec dissimilation). On les célèbre le 21 avril pour les brebis et le 7 juillet principalement pour les vaches⁴. Cette séparation des cheptels bovin et ovin a un écho dans la Grèce homérique, où l'expression linguistique de la notion de "troupeau" varie en fonction des bêtes: ἀγέλη "troupeau de boeufs" s'oppose à πῶν "troupeau de moutons". Un emploi de cette terminologie se rencontre au chant 11 de l'*Illiade*, vers 678. Le vieux Nestor s'entretient avec Patrocle des malheurs de l'armée grecque et déplore son impuissance, conséquence de l'âge: "Ah! si j'étais encore jeune!, s'écrie-t-il, si ma vigueur était intacte" et d'évoquer un exploit de ses belles années: "pour un rapt de bétail une querelle s'élevait entre les Eléens et nous. C'est alors que je tuai Itymonée...qui habitait l'Elide. J'étais

Claude Sandoz

De la troisième fonction dumézillienne ...

allé, moi, exercer des représailles; lui, défendait ses vaches. Il fut atteint d'emblée par une javeline partie de ma main. Il tomba; ses gens – des paysans – fuirent en tous sens. Nous ramenâmes de la plaine un assez joli butin: cinquante hordes de boeufs (πεντήκοντα βοῶν ἀγέλας), autant de troupeaux de brebis (τόσσα πώεα οἰῶν) ...". En dehors de cette opposition, le mot ἀγέλη se dit une fois, chez Homère, d'une troupe de chevaux (*Il.* 19,281) et possède ainsi le sens général de "gros bétail". Mais les noms de gardiens des troupeaux attestent une spécialisation. Les éleveurs humains ou divins se définissent, le cas échéant, comme palefreniers ou comme bouviers. Dans la mythologie indienne, les dieux de troisième fonction, les *Asvin*, s'intéressent naturellement aux chevaux, comme leur nom en témoigne. Ces jumeaux divins ont une réplique dans l'épopée: ce sont les héros *Nakula* et *Sahadeva*, également jumeaux. L'un et l'autre se distinguent, mais chacun dans son domaine propre: le premier comme cavalier, le second comme connaisseur de boeufs. Des faits parallèles s'observent dans d'autres provinces du monde indo-européen, et notamment à Rome. En effet, les jumeaux de l'histoire des origines se signalent par des goûts différents: *Romulus* a des affinités avec les chevaux, ce dont témoignent son fameux quadriges et l'institution des *Equirria*, jeux célébrés sur le champ de Mars et consistant en une course hippique. Le nom de cette compétition s'explique à partir de **equi-curria*. Quant à *Rémus*, il accorde tous ses soins aux bovins et se montre supérieur à son frère, lorsqu'il s'agit de récupérer de jeunes taureaux volés (l'épisode figure chez *Ovide*, *Fastes* 2,361-380).

Dans le vocabulaire latin de l'élevage, l'opposition entre *iumentum* et *armentum* ne correspond pas rigoureusement à la division du cheptel en chevaux et bovins. Néanmoins, l'évolution des termes tend vers une telle spécialisation. Jean Perrot, dans "Les dérivés latins en *-men* et *-mentum*," le note expressément, au début de son commentaire sur *armentum*, p. 169: "Il semble bien que le collectif *armenta* ait d'abord désigné d'une manière générale le troupeau de gros bétail (boeufs et chevaux) non domestiqué (Varron oppose,



RR, 2, praef, 4, *armentum à bōs domitus*); ce sens général apparaît encore dans la définition donnée par Isidore de Séville (Orig., 12,1,8)...; la restriction de sens imposée au mot par les juristes de l'Empire, qui l'appliquent uniquement aux troupeaux de boeufs, à l'exclusion des chevaux, doit résulter, non pas d'une distinction entièrement artificielle, mais du fait que les deux termes *armenta* et *iumenta* tendaient à se spécialiser, le premier dans la désignation des bovins, le second dans celle des chevaux (le premier a pris le sens de "vache" en rhéto-roman, le second a désigné, dans les langues romanes qui l'ont conservé, l'"âne" ou la "jument)"). L'histoire et l'étymologie de *iumentum* se dégagent clairement des faits latins et de la comparaison indo-européenne. Par chance, le mot apparaît dans l'inscription très ancienne du Cippé du Forum, sous la forme archaïque *iouxmenta* et probablement avec le sens d'"attelage" ou de "bêtes d'attelage". Ce témoignage indique sans ambiguïté la parenté du terme avec *iungere* "atteler" et, hors du latin, avec le grec ζεύματα, de formation identique. Mais la correspondance ne garantit pas une origine indo-européenne, car les suffixes *-mentum* et *-μα*, *-ματος* sont encore productifs à l'époque historique. On a donc probablement affaire à des créations parallèles, mais indépendantes. En ce qui concerne l'évolution sémantique, le terme, à partir du sens étymologique d'"attelage", procure la désignation habituelle de l'animal de trait, mais s'emploie une fois comme nom du char ou, plus précisément, du char attelé. Cette occurrence relève de la langue juridique et appartient donc à un domaine où la propriété des termes a son importance. La clause 1,3 des *XII Tables* prescrit: *Si morbus aeuitasue uitium escit, iumentum dato* "Si la maladie ou l'âge est un empêchement (pour l'accusé), qu'il (le demandeur) fournisse un chariot". Les attestations ultérieures illustrent le sens de "bêtes de traits" (chevaux, mulets, par exemple) et le mot se trouve très souvent au pluriel.

De même, le pluriel l'emporte nettement sur le singulier dans le cas du terme *armentum*, *-a*. Et, comme en témoigne une partie des emplois, ce pluriel grammatical correspond parfois à un sens collectif. Par là s'explique l'apparition secondaire d'un féminin sin-

Claude Sandoz

De la troisième fonction dumézillienne ...

gulier *armenta*, -ae chez les vieux poètes Ennius et Pacuvius. Celui-ci dote l'expression d'une épithète et en précise, ainsi, le sémantisme, *Trag.* 2 Warmington: *Tu cornifrontes pascere armentas soles* "Toi, tu as l'habitude de paître des bestiaux au front cornu" (c'est-à-dire des vaches). La relation du terme avec les bovins s'observe dans maints passages de la littérature ultérieure. Ainsi, à son ami Atticus, soucieux de ses intentions, Cicéron répond, *Att.* 7,7,7: *Vt bos armenta, sic ego bonos uiros aut eos quicumque dicentur boni sequar* "Comme un boeuf son troupeau, je suivrai les bien-pensants, ou ceux qui se diront tels". Pour sa part, Virgile évoque le laboureur, dont le travail nourrit ses compatriotes et ses petits enfants, de même que ses troupeaux de boeufs (*armenta boum*) et ses taureaux qui le méritent bien (*Géorg.* 2,515). Ces affinités du nom *armentum* avec les boues inspirent l'étymologie de Varron, *Lingu. lat.* 5,96,3: *Armenta, quod boues ideo maxime parabant, ut inde eligerent ad arandum* "le mot *armenta* vient de ce que les hommes se procuraient des boeufs surtout avec l'idée d'en sélectionner pour les labours". Cette interprétation se heurte à une double objection. Au plan du signifiant, d'abord, un dérivé du verbe *arare* aurait la forme **armentum* (cf. le rapport de *armare* à *armamentum* "équipement"). D'autre part, le rapprochement de Varron fait difficulté au point de vue sémantique, car l'agronome lui-même oppose *armentum* et *bos domitus* "boeuf soumis au joug", c'est-à-dire "boeuf de labour" (*Res rust.* 2, Praef. § 4). Et l'examen des emplois enseigne le caractère exceptionnel de l'exploitation des *armenta* pour le travail de la charrue. C'est pourquoi les modernes envisagent d'autres possibilités d'explication. Comme le terme ne s'applique pas exclusivement aux troupeaux de boeufs, Michel Bréal y voyait une désignation de sens très général et proposait un rapprochement avec *animal*. Dans cette perspective, *armentum* reposerait sur **anmentum* (*anm̄ntom*) et une dissimilation de nasales rendrait compte du passage de -nm- à -rm-. Comparer **canmen* > *carmen*⁵. Plus récemment, Ernout et Meillet, dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, et Jean Perrot, *Op.cit.*, invoquent la racine **ar-* (dans une orthographe moderne **h₂er-*) "adapter, ajuster, assembler". S'y rattachent le grec ἀραρίσκω "adapter", ἄρμα "le char", et



en latin *armus* "bras, articulation du bras". Les auteurs de cette étymologie ne nient pas, toutefois, l'existence d'une difficulté sémantique. Conscient du problème, Robert Godel reprend la question sur une base nouvelle. A son avis, les contextes d'*armentum*, -a mettent en évidence une idée de dispersion et de liberté. On aurait affaire à du bétail paissant librement, à bonne distance de son point d'attache, écurie ou étable. D'où la suggestion d'un rapport étymologique avec *arcēre*, *arceō* "tenir éloigné"⁶. Phonétiquement, l'hypothèse est irréfutable: **armentom* passerait à *armentum* comme **torquentom* (> **torc-m-*) à *tormentum*. En revanche, l'analyse des conditions d'emploi ne me semble pas appuyer le sens de "bétail qu'on tient éloigné des étables". Cette définition se justifierait dans une opposition avec un nom du bétail qu'on surveillerait de près. Mais une telle opposition n'existe pas. Dans ces conditions, et sous réserve d'une précision sémantique, l'étymologie par la racine **ar-* "adapter, ajuster" me paraît la meilleure. Il y a peut-être un argument de poids dans l'équivalence complète entre lat. *armenta* et gr. ἄρματα "le char" ou "les chars", issu de **arsm̃ta*, même si la correspondance s'explique par des formations parallèles, plutôt que par un héritage commun. En ce qui concerne le signifié, *armenta* désigne le gros bétail, troupeau de boeufs, le plus souvent, mais aussi de chevaux. Virgile, par exemple, procure le syntagme *armentalis equa* "une cavale du troupeau" (*En.* 11,571). Moins explicitement, Caton mentionne peut-être les chevaux dans le *De agricultura* 2,7, où le maître de maison reçoit le conseil de vendre les animaux âgés ou mal portants: *boues uetulos, armenta delicula, oues deliculas ... uendat* "qu'il vende les boeufs un peu (trop) vieux, les chevaux mal portants, les brebis mal portantes... ". Entre les *boues* et les *oues*, la mention d'une troisième espèce semblerait naturelle. Bien plus, un texte de Pline le Jeune suggère, pour *armenta*, l'acception de "chevaux attelés", *Lettres* 8,17,4 (le Tibre et l'Anio ayant débordé, tout a été emporté): *Viderunt ... ibi boues, aratra, rectores, hic soluta et libera armenta atque inter haec arborum truncos aut uillarum trabes uarie lateque fluitantia* "(les gens) ont vu ... ici des boeufs, des charries, leurs conducteurs, là des chevaux dételés et libres et au

Claude Sandoz

De la troisième fonction dumézilienne ...

milieu de tout cela, des troncs d'arbres ou des poutres de villas, flottant au hasard sur un grand espace". La traduction de *soluta ... armenta* se fonde sur le sens de l'expression technique *equum solvere* "dételer un cheval" (cf. Horace, *Epodes* 1,1,8). Pour le contenu précis de l'adjectif *libera*, Virgile offre un parallèle, *Géorg.* 3,194, où la qualification *liber habenis* "libre des rênes" se dit d'un cheval (*equus*). A en juger par ces témoignages, l'écart sémantique entre la racine *ar- et le dérivé *armentum* ne me semble pas irréductible. Initialement, ce substantif signifierait "attelage"; puis "bêtes d'attelage", enfin "pièce de gros bétail" et, au pluriel collectif, "troupeau de gros bétail". Que la racine *ar- exprime parfois la notion d'"atteler", une donnée slave le prouve: v.sl. *jarimŭ* "le joug", avec le dérivé *jarimnikŭ* "bête de somme". En grec, la représentation de l'attelage privilégie, en quelque sorte, l'élément "char", d'où le sens de ἄρμα, -τα. En fin de compte, l'histoire d'*armentum* serait parallèle à celle de *iumentum* et le *iumentum datō* des *XII Tables* ("qu'il fournisse un chariot") ferait comprendre l'évolution sémantique du gr. ἄρμα. A peu près synonymes à l'origine, les deux noms latins des bêtes d'attelage avaient peut-être des âges différents. Puisqu'un verbe de la racine *ar- n'existe plus en latin, *armenta* se dénoncerait comme le terme le plus ancien. L'apparition du concurrent *iumentum*, encore motivé en latin archaïque (*iouxmenta* se rapproche de *iugum* et *iungō*), aurait entraîné une redistribution des fonctions. Ainsi, la forme de pensée par divisions binaires évoquée au début trouverait un point d'application dans ce chapitre du vocabulaire de l'élevage.

Claude Sandoz

1. Cette étude a été présentée dans une conférence donnée à l'Université François Rabelais de Tours, le 30 avril 1999.



notes

2. Voir, par exemple, *Mythe et épopée I*, Paris 1968; *II*, 1971; *III*, 1973.
3. Rome a, cependant, un écho de ce système, car Jupiter se double de la figure mineure de *Dius Fidius*.
4. Sur Palès, voir G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris 1966, pp. 374-375.
5. *Notes d'étymologie*: MSL 16, 1910-1911, 59-66; sur *armentum*, pp. 63-64).
6. *Lat. armentum*: CFS 19, 1962, 93-99).